N° 46

PROPOSITION

DE LOI

adoptée

20 décembre 1973.

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINATES DE 1972-1974

PROPOSITION DE LOI

tendant à conférer l'appellation « Saint-Emilion » à des crus ayant actuellement l'appellation « Sables Saint-Emilion ».

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Par décret pris sur proposition de l'Institut national des appellations d'origine, à l'initiative du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, peuvent être décidées l'extension de l'aire de production de l'appellation d'origine contrôlée « Saint-Emilion » à tout ou partie de l'aire de production de l'appellation d'origine contrôlée « Saint-Emilion » et la suppression de cette dernière appellation.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1973.

Le Président, Signé: Alain POHER.